

Approbation des attendus locaux et des critères généraux
d'appréciation des dossiers Parcoursup 2023-2024 de la
Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 06 décembre 2022

Délibération 2022/12/CFVU – 154

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

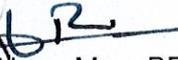
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les attendus locaux et les critères généraux d'appréciation des dossiers Parcoursup 2023-2024 de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain.

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Contenu et organisation des enseignements pour la formation (1500 caractères)	Nb Car	Dispositif de réussite (1500 caractères)-harmonisé en CFVU	Nb Car	Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels (1500 caractères max)	Nb Car	Si la formation organise des entretiens, préciser :					
						-Epreuves écrites ou -Des entretiens et/ou des épreuves orales	Description des épreuves ou entretiens	Les candidats peuvent-ils demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour les épreuves de sélection : Oui ou non	Mode de convocation des candidats pour les entretiens / épreuves orales : -outil de rendez-vous -parcoursup ou -mail	Date ou période d'envoi des convocations pour les entretiens / épreuves orales	Date ou période des entretiens / épreuves orales
<p>Ce L1 « classique » permet de candidater à l'entrée de l'Institut de Formation des Masseur-Kinésithérapeutes (IFMK), après validation du L1 en 1ère session et classement sur 6 matières scientifiques.</p> <p>Notez qu'il n'y a pas d'aménagement des emplois du temps en 1ère année.</p> <p>La licence STAPS Sportive est une formation préparant aux métiers du sport et de l'activité physique. Les étudiants y reçoivent une formation scientifique pluridisciplinaire, méthodologique et professionnelle dans le cadre du parcours choisi. A partir de la seconde année les étudiants s'inscrivent dans des parcours-type, ciblant plus particulièrement un domaine professionnel spécifique :>Activité Physique Adaptée-Santé : Formation des Enseignants en Activité Physique Adaptée, travaillant dans les secteurs de l'adaptation, de la santé et de la prévention. La formation cible particulièrement l'adaptation sociale, les déficiences comportementales, mentales, neuro-motrices, locomotrices, physiologiques et métaboliques.>Education et Motricité : Formation des professionnels de l'enseignement, de l'animation sportive et, plus largement, de l'intervention éducative dans les activités physiques.>Entraînement Sportif : Formation des professionnels de l'entraînement, de la préparation physique ainsi que des cadres sportifs dans le secteur fédéral et associatif.>Management du Sport : Formation des professionnels de la gestion et de l'organisation des activités physiques et sportives pour tous types de public et dans les différents secteurs d'activité liés au sport.</p>	###	<p>Dispositif d'Accompagnement (3L)</p> <p>L'objectif est d'apporter des heures de soutien dans les matières centrales du cursus, afin d'augmenter les chances de réussite. Un suivi individualisé permettra de faire le point tout au long de l'année sur le projet de formation.</p>	269	<p>La licence STAPS permet à son titulaire, soit la poursuite d'étude en master STAPS ou MEEF, soit une insertion professionnelle immédiate.</p> <p>Ainsi les parcours APAS, EM, ES et MS permettent à leurs titulaires de disposer de prérogatives professionnelles conformément à l'article A.212-1 du Code du sport. Prétrogatives communes pour la Licence 2, et spécifiques à chaque parcours au niveau de Licence 3.</p> <p>Parcours APAS : le principal métier visé : Enseignant en Activité physique adaptée (EAPA) dans différentes structures, à l'issue du MASTER APAS.</p> <p>Parcours EM : poursuite d'études en master et l'admission aux concours de l'enseignement secondaire et de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours ES : Entraîneur et/ou préparateur physique dans une association, un comité départemental voire régional ou d'entreprise. La licence ES permet également à son titulaire de passer les concours de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours MS : les titulaires ont vocation à assister les responsables de projets de services ou produits sportifs et concevoir et promouvoir lesdits services ou produits sportifs.</p>	###						
<p>La Licence STAPS est une formation préparant aux métiers du sport et de l'activité physique. C'est une formation scientifique pluridisciplinaire, une formation méthodologique et une formation professionnelle dans le cadre du parcours choisi. A partir de la seconde année les étudiants s'inscrivent dans une mention, ciblant un domaine professionnel spécifique :</p> <p>Activité Physique Adaptée-Santé Education et Motricité Entraînement Sportif Management du Sport</p> <p>Le L1 STAPS OPTION SANTE ne PERMET PAS de candidater à l'entrée de l'Institut de Formation des Masseur-Kinésithérapeutes (IFMK), réservé au L1 « classique ».</p> <p>Option Santé : 100% distanciel au semestre 2 (10 ECTS)</p> <p>Programme : Les Fondamentaux en science de la santé : chimie-génome-biotechnologie, la cellule et les tissus, physiologie-physiologie, bio-statistiques, anatomie, initiation connaissance médicament, santé société humanité.</p>	907	<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont basées sur du contrôle continu et du contrôle terminal.</p>	104	<p>si L1 validée et option santé validée, cette licence avec option santé permet de candidater aux études de santé (médecine, odontologie ou pharmacie)</p> <p>La licence STAPS permet à son titulaire, soit la poursuite d'étude en master STAPS ou MEEF, soit une insertion professionnelle immédiate.</p> <p>Ainsi les parcours APAS, EM, ES et MS permettent à leurs titulaires de disposer de prérogatives professionnelles conformément à l'article A.212-1 du Code du sport. Prétrogatives communes pour la Licence 2, et spécifiques à chaque parcours au niveau de Licence 3.</p> <p>Parcours APAS : le principal métier visé : Enseignant en Activité physique adaptée (EAPA) dans différentes structures, à l'issue du MASTER APAS.</p> <p>Parcours EM : poursuite d'études en master et l'admission aux concours de l'enseignement secondaire et de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours ES : Entraîneur et/ou préparateur physique dans une association, un comité départemental voire régional ou d'entreprise. La licence ES permet également à son titulaire de passer les concours de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours MS : les titulaires ont vocation à assister les responsables de projets de services ou produits sportifs et concevoir et promouvoir lesdits services ou produits sportifs.</p>	###						
<p>Pour le BPJEPS : Il s'agit de développer les compétences, scientifiques, sportives et d'intervention en Activités Physiques pour Tous, etc.</p> <p>Pour la poursuite en L1 STAPS : La 1ère année est réservée à l'obtention du BPJEPS avec 2 matières scientifiques en L1 STAPS, une par semestre, ce qui correspond à 6 ECTS. Les étudiants viennent une demi-journée par semaine à la F2SMH. Une fois le BPJEPS obtenu, la 2e année est dédiée aux UE du L1 STAPS.</p> <p>La licence STAPS est une formation préparant aux métiers du sport et de l'activité physique. La formation est scientifique, pluridisciplinaire, méthodologique et professionnelle. A partir de la 2e année les étudiants s'inscrivent dans des parcours-type, ciblant plus particulièrement un domaine professionnel spécifique :>Activité Physique Adaptée-Santé : Formation des Enseignants en Activité Physique Adaptée, travaillant dans les secteurs de l'adaptation, de la santé et de la prévention. La formation cible particulièrement l'adaptation sociale, les déficiences comportementales, mentales, neuro-motrices, locomotrices, physiologiques et métaboliques.>Education et Motricité : Formation des professionnels de l'enseignement, de l'animation sportive, de l'intervention éducative dans les activités physiques.>Entraînement Sportif : Formation des professionnels de l'entraînement, de la préparation physique ainsi que des cadres sportifs dans le secteur fédéral et associatif.>Management du Sport : Formation des professionnels de la gestion et de l'organisation des activités physiques et sportives pour tous types de public et dans les différents secteurs d'activité liés au sport.</p>	###	<p>Dispositif de réussite en 4 ans en licence</p> <p>Le dispositif réussite en 4 ans, permet d'accueillir les étudiants dans un cursus préparant à la 1ère année de licence en 2 ans, avec notamment des mises à niveaux disciplinaires, des soutiens actifs et du tutorat étudiant et avec un accompagnement. Ce dispositif est une évolution du dispositif de double inscription BPJEPS/L1 STAPS en 2 ans, donc d'une Licence STAPS en 4 ans.</p> <p>Les étudiants bénéficiant d'un encadrement par un directeur des études et un enseignant référent ainsi que de tutorat. Les modalités de contrôle des connaissances sont basées sur du contrôle continu et du contrôle terminal en TD et TP.</p> <p>Un suivi individualisé permettra de faire le point tout au long de l'année sur le projet de formation.</p>	760	<p>Important : les étudiants inscrits dans le dispositif BPJEPS/L1 STAPS ne pourront pas candidater à l'IFMK de Toulouse à la fin des 2 premières années (BPJEPS et L1 STAPS validés)</p> <p>La licence STAPS permet à son titulaire, soit la poursuite d'étude en master STAPS ou MEEF, soit une insertion professionnelle immédiate.</p> <p>Ainsi les parcours APAS, EM, ES et MS permettent à leurs titulaires de disposer de prérogatives professionnelles conformément à l'article A.212-1 du Code du sport. Prétrogatives communes pour la Licence 2, et spécifiques à chaque parcours au niveau de Licence 3.</p> <p>Parcours APAS : le principal métier visé : Enseignant en Activité physique adaptée (EAPA) dans différentes structures, à l'issue du MASTER APAS.</p> <p>Parcours EM : poursuite d'études en master et l'admission aux concours de l'enseignement secondaire et de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours ES : Entraîneur et/ou préparateur physique dans une association, un comité départemental voire régional ou d'entreprise. La licence ES permet également à son titulaire de passer les concours de la fonction publique territoriale.</p> <p>Parcours MS : les titulaires ont vocation à assister les responsables de projets de services ou produits sportifs et concevoir et promouvoir lesdits services ou produits sportifs.</p>	###						
<p>La formation (1098h) s'organise en 2 années de 60 ECTS chacune, comprenant au total 19 UE, réparties en 2 domaines de compétences transversales et préprofessionnelles et 4 domaines de compétences disciplinaires :</p> <p>1. « Maîtriser et Enseigner les Méthodes et Techniques des Activités Physiques de Mise en Forme » : une UE par semestre.</p> <p>2. « Assister le Directeur d'Exploitation » : les 9 UE concernent les aspects juridiques et réglementaires, la gestion comptable, la gestion des ressources humaines, le marketing, les langues, l'informatique.</p> <p>3. « Evaluer et Orienter le Praticant » : les 3 UE concernent les techniques d'évaluation du pratiquant, la réglementation des équipements et des aspects sociologiques de la mise en forme.</p> <p>4. « Analyser le Fonctionnement anatomo-physiologique du Praticant » : les 3 UE concernent l'anatomie, la physiologie et les neurosciences.</p> <p>Un stage obligatoire (200 heures au minimum en club de remise en forme pour les étudiants en formation initiale, alternance complète pour les étudiants en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage), mis en place tout au long des 2 années de formation (alternance régulière université/entreprise), permet une mise en oeuvre progressive des connaissances et savoir-faire étudiés à l'université. Le lien de stagiaire assure le lien entre tuteurs professionnel et universitaire et une évaluation régulière sur les compétences en voie d'acquisition.</p>	###	<p>Cette formation professionnalisante en deux ans a un taux de réussite de l'ordre de 90 %. Les effectifs limités et un suivi par les responsables de formation et par l'ensemble de l'équipe pédagogique permettent de détecter rapidement les difficultés individuelles des étudiants et de les aider.</p>	294	<p>L'objectif prioritaire du DEUST est de s'insérer immédiatement dans la vie active. Cependant les diplômés Deust ont la possibilité de poursuivre les études en fonction de leur projet professionnel, après étude de leur dossier et avis favorable des commissions d'admission dans les licences de la F2SMH Toulouse (passage à un niveau 2), en : - Licence professionnelle Métiers de la Forme APDE - Licences APAS, EM, MS ou ES - Les débouchés visés : insertion immédiate dans le monde du travail par l'obtention d'un CDI à temps complet ; insertion dans le secteur marchand de la mise en forme en prévenant les contrats de professionnalisation dans les entreprises partenaires. (Renseignements à l'adresse de messagerie suivante : catherine.fauroux@univ-tlse3.fr).</p> <p>Les débouchés professionnels du Deust MF sont : - En priorité le secteur privé : secteur marchand de la forme et du loisir (clubs de remise en forme, clubs de vacances, centres de thalasso...). Chaque année, 800 emplois sont à pourvoir dans le secteur de la remise en forme. Mais aussi : - Le secteur privé non marchand : secteur associatif de la mise en forme et du loisir (associations sportives, associations d'entreprises) - Le secteur public : les collectivités territoriales (services des sports et de l'animation des collectivités locales).</p>	###						
<p>La formation (1098h) s'organise en 2 années de 60 ECTS chacune, comprenant au total 19 UE, réparties en 2 domaines de compétences transversales et préprofessionnelles et 4 domaines de compétences disciplinaires :</p> <p>1. « Maîtriser et Enseigner les Méthodes et Techniques des Activités Physiques de Mise en Forme » : une UE par semestre.</p> <p>2. « Assister le Directeur d'Exploitation » : les 9 UE concernent les aspects juridiques et réglementaires, la gestion comptable, la gestion des ressources humaines, le marketing, les langues, l'informatique.</p> <p>3. « Evaluer et Orienter le Praticant » : les 3 UE concernent les techniques d'évaluation du pratiquant, la réglementation des équipements et des aspects sociologiques de la mise en forme.</p> <p>4. « Analyser le Fonctionnement anatomo-physiologique du Praticant » : les 3 UE concernent l'anatomie, la physiologie et les neurosciences.</p> <p>Un stage obligatoire permet une mise en oeuvre progressive des connaissances et savoir faire étudiés à l'université.</p>	988	<p>Cette formation professionnalisante en deux ans a un taux de réussite de l'ordre de 90 %. Les effectifs limités et un suivi par les responsables de formation et par l'ensemble de l'équipe pédagogique permettent de détecter rapidement les difficultés individuelles des étudiants et de les aider.</p>	290	<p>L'objectif prioritaire du DEUST est de s'insérer immédiatement dans la vie active. Cependant les diplômés Deust ont la possibilité de poursuivre les études en fonction de leur projet professionnel, après étude de leur dossier et avis favorable des commissions d'admission dans les licences de la F2SMH Toulouse (passage à un niveau 2), en : - Licence professionnelle APDE - Licences APAS, EM, MS ou ES</p> <p>Les débouchés visés : insertion immédiate dans le monde du travail par l'obtention d'un CDI à temps complet ; insertion dans le secteur marchand de la mise en forme en prévenant les contrats de professionnalisation dans les entreprises partenaires. (Renseignements à l'adresse de messagerie suivante : catherine.fauroux@univ-tlse3.fr).</p> <p>Les débouchés professionnels du Deust MF sont : - En priorité le secteur privé : secteur marchand de la forme et du loisir (clubs de remise en forme, clubs de vacances, centres de thalasso...). Chaque année, 800 emplois sont à pourvoir dans le secteur de la remise en forme. Mais aussi : - Le secteur privé non marchand : secteur associatif de la mise en forme et du loisir (associations sportives, associations d'entreprises) - Le secteur public : les collectivités territoriales (services des sports et de l'animation des collectivités locales).</p>	###						